



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
Luxembourg

Luxembourg, le 15 février 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances au sujet de la taxe sur les transactions financières.

Le projet de taxe sur les transactions financières (TTF) remonte à septembre 2011, quand la Commission européenne a présenté un premier projet en la matière. Depuis, devant l'impossibilité de trouver un accord à l'unanimité au sein du Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et le Conseil ont donné leur accord pour établir une coopération renforcée parmi certains Etats membres.

Selon les informations révélées dans la presse il y a quelques jours, la Belgique et la Slovaquie auraient l'intention de se retirer du projet de TTF ce qui mettrait un terme à la coopération renforcée nécessitant au moins neuf Etats membres.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances :

- Monsieur le Ministre peut-il me confirmer ces révélations ?
- Quand est-ce que le projet de TTF figurera pour la prochaine fois sur l'ordre du jour du Conseil des ministres des Finances ?
- Est-ce que les Etats membres du Benelux ont une position commune et/ou coordonnée dans ce dossier ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:  
07 MARS 2017

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 81bx64dd

Luxembourg, le 6 mars 2017

**Concerne :** Question parlementaire n° 2774 du 16 février 2017 de Monsieur le Député Laurent Mosar concernant la taxe sur les transactions financières

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA



**Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n°2774 du 15 février 2017 de Monsieur le Député Laurent Mosar**

L'honorable Député se réfère à des informations relayées par la presse selon lesquelles la Belgique et la Slovaquie auraient l'intention de se retirer de la coopération renforcée mise en place en 2013 dans le but d'instituer une taxe sur les transactions financières européenne.

Sachant que le Grand-Duché ne fait pas partie des États membres participants à cette coopération renforcée et ne participe donc pas aux réunions mentionnées dans le même article de presse, nous ne pouvons pas confirmer cette information.

L'ordre du jour des réunions mensuelles des ministres des Finances est fixé par la Présidence du Conseil. La Présidence maltaise n'a pas encore fait d'annonce quand elle compte traiter de ce dossier au niveau ministériel.

La Belgique faisant partie de États membres participants à la coopération renforcée à contrario des Pays-Bas et du Luxembourg, il n'y a pas de position commune du Benelux dans ce dossier.